



## Préparation Agrégation externe à distance d'histoire à Nanterre

Agrégation externe d'histoire 2017

mardi 17 mai 2016

**Il est désormais possible de s'inscrire à une préparation à distance pour préparer l'agrégation externe d'histoire à l'université de Nanterre (cours dispensés par voie électronique, correction de copies, possibilité de faire le concours blanc et de passer des « colles » après les résultats de l'admissibilité).**



DÉPARTEMENT  
D'HISTOIRE

Tout étudiant ne pouvant se rendre à l'ensemble ou à une partie des cours en présentiel doit s'inscrire pour la préparation à distance. Tout étudiant inscrit à distance peut venir assister aux cours sur le campus de Nanterre aux jours / horaires où il / elle est disponible (dans la limite des places disponibles). Les cours ont lieu en présentiel à Nanterre (emploi du temps en début d'année ou sur demande mi-juillet).

Les cours en présentiel sont pour la plupart enregistrés (captation audio ou vidéo) et mis sur une plateforme à laquelle seuls les étudiants inscrits à distance auront accès. Ces cours captés sont accompagnés d'une série de documents et d'annexes qui, comme en présentiel, viennent les soutenir visuellement et pédagogiquement. Certains cours sont communiqués par documents PDF consultables sur la même plateforme.

Les devoirs sont facultatifs : Il y a des devoirs sur table au 1<sup>er</sup> semestre, et un concours blanc de 4 jours au 2<sup>e</sup> semestre (avec possibilité de faire ces exercices à la maison). Des devoirs réguliers (commentaires et dissertations) seront proposés et corrigés, dans les quatre périodes historiques et en géographie.

En cas d'admissibilité, des « colles » d'entraînement seront proposées - soit sur place, soit en classe virtuelle à distance (vidéo) pour les étudiants ne pouvant se déplacer sur le campus.

Cette formation se veut complète, même pour ceux qui ne peuvent se déplacer. Elle est particulièrement intéressante pour ceux qui peuvent venir en cours ponctuellement, car le travail en présentiel et en groupe est motivant, surtout en année de concours.

**Les frais d'inscription** varient selon votre statut et seront déterminés par le service de la scolarité. Pour vous donner un ordre d'idée : en 2015-2016, les frais pour s'inscrire à l'agrégation à distance étaient de 515 euros (pour ceux qui étaient déjà couverts par la sécurité sociale).

L'inscription à la préparation se fait par l'application Sésame

<https://sesame.u-paris10.fr/Candidat/>

L'application est ouverte du 21 mars au 15 juin 2016, mais sera prolongée cette année jusqu'en septembre. Attention toutefois : il est vivement recommandé de lancer son inscription au plus tôt, et de la compléter aussi rapidement que possible, pour être assuré d'avoir accès aux cours dès la rentrée. Des retards ne sont pas à exclure pour toute inscription lancée après le 15 juin - même si nous ferons tout pour les limiter, dans la mesure du possible.

## Conditions d'accès pour l'année universitaire 2016-2017 :

Posséder les qualifications requises pour vous inscrire au concours (avoir déjà validé le Master 2 ou être titulaire du concours MEEF ex-CAPES, par exemple) ; **Attention, l'inscription à la formation ne comprend pas l'inscription au concours lui-même.** Celle-ci relève de votre seule responsabilité.

**Les cours d'agrégation externe commenceront en septembre, la rentrée universitaire étant le 12 septembre. Voir l'emploi du temps.**

Responsables de la formation : **Bénédicte Sère** bsere@u-paris10.fr et Robinson Baudry robinson.baudry@sfr.fr

## Ajouts du 14 juin 2016

### Préparation de l'agrégation d'histoire à distance, Université de Paris Ouest Nanterre :

inscriptions sur Sésame jusqu'au 15 (demain), ou ensuite et le plus rapidement possible auprès de Robinson Baudry (rbaudry@u-paris10.fr), Bénédicte Sère (bsere@u-paris10.fr) ou (mj.werlings@u-paris10.fr) ; toutes les informations disponibles sur le site du département (<https://dep-histoire.u-paris10.fr/d...>), ou sur demande aux adresses ci-dessus. Une réunion d'information sera organisée d'ici début juillet.

## Les questions au concours 2017 sont les suivantes :

### Agrégation externe d'histoire - Session 2017

#### Histoire ancienne

*Le monde romain de 70 av. J.-C. à 73 ap. J.-C.*

**Cette question se propose de couvrir l'histoire de l'Empire romain entre la fin de la République et le début du règne de Vespasien.** 70 av. J.-C. correspond au consulat de Pompée et de Crassus, deux acteurs essentiels des guerres civiles, et surtout à la dernière censure républicaine qui entérine l'accès de tous les Italiens à la citoyenneté romaine. Le doublement des effectifs du corps civique révèle alors l'inadaptation des institutions d'une cité à la gestion d'un État territorial italien et d'un empire étendu à presque tout le monde méditerranéen. Il portait ainsi en germe l'instauration d'un pouvoir personnel, le Principat, au terme de guerres civiles qui marquèrent le dernier demi-siècle avant notre ère, mais aussi les années 68-70, entre la mort de Néron, dernier empereur Julio-Claudien, et la fondation d'une nouvelle dynastie par Vespasien qui exerça la censure en 73-74, terme de ce programme.

Le choix de « monde romain » plutôt que d'« Empire romain » dans l'intitulé doit aussi inciter à examiner les modalités de l'expansion de Rome qui passait par la provincialisation, mais aussi par des relations nouées avec des royaumes clients. Au total, cet intitulé met donc l'accent sur les transformations politiques.

**La question se trouve ainsi en adéquation avec le programme de l'enseignement secondaire** qui aborde « L'invention de la citoyenneté dans le monde antique » et notamment la citoyenneté romaine. Elle touche en effet à la fois à l'intégration des Italiens dans le corps civique, à l'évolution du contenu de la citoyenneté romaine sous un régime monarchique et à sa diffusion dans les provinces.

Mais en plaçant la Méditerranée au cœur géographique du sujet, elle invite aussi à ne pas négliger les échanges de toute nature (commerciaux, culturels et religieux) qui se développèrent entre ses rives, désormais dominées par Rome.

#### Histoire médiévale

*Gouverner en Islam entre le X<sup>e</sup> siècle et le XV<sup>e</sup> siècle (Iraq jusqu'en 1258, Syrie, Hijaz, Yémen, Égypte, Maghreb et al-Andalus)*

**Cette question porte sur la part du monde islamique issue du premier siècle des conquêtes et qui est restée attachée, tout au long ou pendant une large part de la période considérée, à la langue arabe du premier gouvernement impérial.** C'est pourquoi elle exclut l'Anatolie et les Balkans, l'Iran, l'Asie Centrale et le monde turcique, les Indes, l'Islam malais et l'Islam africain, tous espaces dont l'historiographie est par ailleurs plus

difficile à mobiliser pour les candidats et les enseignants qui les préparent au concours.

**Elle s'ouvre avec le moment où la proclamation de trois califats rivaux** (à Bagdad, à Mahdiya, puis au Caire, et enfin à Cordoue après 929) le prive de son unité impériale, puis y renouvelle peu à peu, avec l'emprise croissante des « peuples nouveaux » (Turcs, Berbères), le fonctionnement des armées et de l'État. Elle se prolonge jusqu'aux bouleversements de la fin du XV<sup>e</sup> siècle et du début du XVI<sup>e</sup> siècle : chute de Grenade (en 1492), chute du Caire aux mains des Ottomans (en 1517), émergence du chérifisme dans le Maghreb extrême.

**L'intitulé met l'accent sur la culture politique de l'Islam.** Tous les aspects de la pratique du gouvernement seront donc sollicités : légitimation des pouvoirs ; constante position de rivalité ; ambitions universelles, conquêtes tribales et consolidations impériales ; constitution des armées, tribales, mercenaires ou serviles, conduite de la guerre, poids et distribution de la fiscalité ; ethnicité des castes et des fonctions dans l'État ; titulature des princes, affirmation des califats, des sultanats, des pouvoirs délégués ; mise en place et en scène des souverainetés, sédentarité ou itinérance du pouvoir, sièges et repos de la puissance, villes capitales, palais ou citadelles, mausolées et nécropoles ; autorité et privilèges religieux des califats, pratiques orthodoxes, audaces hétérodoxes et dévotions soufies ; magnificence des objets, mécénat des édifices et des fondations pieuses, enrôlement des savants ; protection, exploitation ou persécution des communautés minoritaires, juives et chrétiennes.

Au total, la question se trouve en adéquation étroite avec l'esprit qui préside à l'enseignement de l'histoire des civilisations dans l'enseignement secondaire :

- **elle souligne la profondeur des mutations historiques durant les six siècles étudiés**, et invite à ne pas présenter la civilisation islamique comme un tableau sans profondeur temporelle – l'Islam a une histoire, ou plutôt est une histoire ; - dans toute la mesure du possible, et sans jamais rien retirer aux singularités de l'histoire islamique, elle permet de mettre en valeur les formes impériales du gouvernement qu'on pourra rapprocher d'autres expériences politiques dans d'autres aires de civilisation.

## **Histoire moderne**

*Sciences, techniques, pouvoirs et sociétés du XVI<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle (période de la Révolution française exclue) en Angleterre, France, Pays-Bas/Provinces Unies et péninsule italienne.*

L'espace retenu constitue un choix limitatif mettant en valeur le fait que le cœur de la révolution scientifique – c'est-à-dire le moment où s'impose la nouvelle pratique expérimentale et l'établissement de la vérité scientifique dans le cadre du laboratoire – eut sans doute bien pour terrain d'exercice majeur un espace situé entre France, Angleterre et péninsule italienne, l'ajout des Pays Bas permettant de faire jouer les échelles en ajoutant un espace plus modeste mais innovant. Ce choix permet en outre aux candidats de ne pas se perdre dans l'immensité d'une question qui se serait étendue à toute l'Europe. Les circulations, les diffusions et les réceptions au sein de l'espace considéré permettront d'ailleurs de prendre en compte les découvertes ou innovations nées dans un espace plus large et de pallier pour une part le fait de ne pas inclure dans la question des territoires où se sont constitués aussi des apports importants à la science préclassique et classique. La dimension globale de l'histoire des savoirs scientifiques et techniques elle-même n'est pas exclue, dans la mesure où elle concerne l'impact des circulations extra-européennes et des effets du laboratoire colonial sur la production de savoirs scientifiques et techniques en Europe (organisation des voyages lointains, méthodes d'enquête et de mesure conçues à cet effet et réception des savoirs locaux en Europe).

La période qui court de la fin du Moyen Âge aux Lumières en Europe a été privilégiée par les recherches en histoire des sciences et en histoire des techniques parce que la science classique et les académies ont compté parmi les principaux terrains de recherche de l'histoire sociale et politique des sciences et parce que l'invention technique a été identifiée comme cruciale dans la légitimation des pouvoirs politiques (locaux, centraux) depuis le XV<sup>e</sup> siècle, en même temps que s'affirmait la figure des ingénieurs, au service des puissants.

L'histoire des sciences et l'histoire des techniques se sont profondément renouvelées depuis une génération. L'un des points forts de ce renouvellement est la montée de l'intérêt pour la construction sociale et politique des savoirs, sous l'influence de plusieurs courants, s'inscrivant au sein de la discipline historique dans la droite ligne des *Annales* et de *la Revue de synthèse* et se développant en lien avec la sociologie, l'anthropologie et l'ethnologie des connaissances. Les historiens ont fourni de nombreux travaux sur la place des sciences et des techniques dans les sociétés et ont montré qu'elles se situaient au cœur des relations de pouvoir. Le libellé n'incite donc nullement à une classique histoire internaliste des idées scientifiques ou techniques. Ainsi ne demandera-t-on pas aux candidats de connaître les contenus des Discorsi de Galilée ou des Principia de Newton, mais simplement de retenir les grandes lignes des apports de ces auteurs aux sciences de leur temps et d'examiner l'interaction de leurs idées avec la société et les pouvoirs religieux, politiques, académiques.

Si ces approches constructivistes liant sciences, techniques, sociétés et pouvoirs ont connu un fort développement à l'international, notamment dans le domaine de l'histoire sociale des sciences, les historiens en France ont aussi fortement contribué à cette dynamique, ce qui permet de disposer d'une bibliographie accessible et renouvelée sur la France, sur les différents États européens et sur l'Europe des sciences et des techniques. De plus, les principaux travaux étrangers ont été traduits en français ou bien sont accessibles en anglais. L'édition de sources a également progressé et de nombreuses sources imprimées dans ce domaine sont désormais numérisées. La production même de cette littérature technique, entre traités, encyclopédies, livres de secrets et manuels, la question des langues et de la traduction, celle du texte et de l'image, celle du manuscrit (écriture du voyage, notes de laboratoires, devis d'ingénieurs, comptabilités artisanales ...) ont fait l'objet de nombreux travaux, accessibles en français, qui permettent d'analyser les documents.

Il en va de même pour l'étude des images mais aussi pour celle des objets comme sources : l'histoire des sciences et l'histoire des techniques jouent un rôle majeur dans les visual studies, dans l'étude de la culture matérielle et des collections, dans l'essor des reconstitutions d'expériences et de machines, y compris par le numérique, qui forme un volet actif de la recherche actuelle, bien documenté lui aussi.

Deux autres points forts sont à souligner afin de cadrer le périmètre du sujet :

- **Les relations entre sciences et techniques** ont fait l'objet de réflexions spécifiques, ce qui justifie de coupler ces savoirs et de conduire les candidats à interroger ces liens, la construction de ces catégories, leur acception dans le passé ainsi que les divergences qui font aussi partie de leur histoire. Loin de concevoir la vérité scientifique comme universelle et s'imposant à l'humanité telle une téléologie, les historiens des sciences ont mis en valeur la contingence des découvertes et les contextes de production des sciences, qu'il s'agisse des « lieux de savoir » ou de l'impact des dispositifs matériels et des techniques (instruments, dispositifs, gestes, savoir-faire) dans la recherche et l'expérimentation, en liaison avec les régimes (et usages) politiques et religieux de la vérité scientifique. La place des techniques et de la matérialité dans la Révolution scientifique est de plus en plus affirmée alors que pendant longtemps, on a fait se succéder la Révolution scientifique et la Révolution industrielle (assimilée à une révolution technique). Enfin, la compréhension de la science en action induit la prise en compte des limites et des difficultés rencontrées lors de la sortie du laboratoire (contraintes environnementales, économiques, sociales, culturelles etc.).
- **Du côté des techniques**, de manière symétrique, c'est précisément la notion de science appliquée qui a été interrogée et qui est de plus en plus perçue comme un mode de domination de la science académique sur les savoirs des praticiens à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, appuyé par le topos de « la science éclairant l'artisan ». Les techniques ont été perçues comme autonomes et irréductibles à l'application de la science et le sens ancien de la technologie comme science de la technique et des intentions opératoires a été restitué. L'étude de l'intelligence technique a sous-tendu les recherches pionnières sur les ingénieurs et a permis d'identifier une rationalité spécifique, que l'on reconnaît maintenant aussi chez d'autres praticiens, tels les artisans, dont l'étude constitue un front avancé de la recherche, renouvelant aussi bien l'histoire de l'édition technique que celle des savoir-faire, par la mise en valeur de la pensée et de l'abstraction nées des pratiques.

Au total, la question apparaît comme un élément intéressant la culture professionnelle des professeurs d'histoire et géographie et la culture des étudiants et des élèves. D'ores et déjà, elle s'articule avec les programmes du secondaire : - en classe de cinquième, elle est intégrée dans le thème 3 : « Transformations et ouverture sur le monde aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », qui inclut « les bouleversements scientifiques, techniques, culturels et religieux que connaît l'Europe de la Renaissance » ;

- **en classe de quatrième, dans le thème 1** : « L'Europe des Lumières : circulation des idées, despotisme éclairé et contestation de l'absolutisme », dans le traitement duquel on doit aborder « Le développement de l'esprit scientifique, l'ouverture vers des horizons plus lointains poussent les gens de lettres et de sciences à questionner les fondements politiques, sociaux et religieux du monde dans lequel ils vivent. » ;
- **en cycle 4**, dans le cadre des croisements entre enseignements, pour lesquels les programmes suggèrent d'aborder les grandes figures de la science au XVI<sup>e</sup> siècle avec Copernic et Galilée ; - enfin, en classe de seconde, dans le thème 4 : « Nouveaux horizons géographiques et culturels des Européens à l'époque moderne » / « L'essor d'un nouvel esprit scientifique (XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle) ».

### **Histoire contemporaine : Le Moyen-Orient de 1876 à 1980**

Le Moyen-Orient est une expression forgée en 1902 et renvoyant aux intérêts britanniques sur la route des Indes. En dépit d'une définition géopolitique fluctuante, le jury considère que cet espace correspond aux États actuels suivants : Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Palestine, Qatar, Syrie, Sultanat d'Oman, Turquie et Yémen. La question n'inclut donc pas l'Afghanistan, l'Asie centrale, les Balkans, le Caucase et le Maghreb.

Au début de la période, cet espace est structuré par deux Empires : l'Iran (appelé Perse jusqu'en 1935 dans les relations internationales) et l'Empire ottoman. La défaite et la disparition de ce dernier après la Première Guerre mondiale entraînent la naissance de la République turque (1923), ainsi que la création ou l'indépendance d'États arabes, constitués pour partie sous l'égide de puissances européennes mandataires de la Société des Nations. En 1948, le mandat britannique en Palestine prend fin : l'État d'Israël est créé ; l'État arabe palestinien ne voit pas le jour.

La question mise au programme s'étend de l'année 1876, qui marque la promulgation de la Constitution ottomane, à l'année 1980, qui correspond au lendemain de la révolution et de l'avènement d'une république islamique en Iran, au début de la guerre Irak-Iran et au coup d'État militaire en Turquie. Ce siècle est marqué par :

- **de 1876 à 1914** : la mondialisation des échanges ; le renforcement des États et des moyens de gouvernement ; le développement des impérialismes européens, des nationalismes, des idéologies politiques et des mouvements révolutionnaires ; la mutation des sociétés rurales et urbaines ; les réformismes et les nouvelles pratiques culturelles ; les questions communautaires et confessionnelles parmi lesquelles la question arménienne ;
- **de 1914 à 1924** : la Première Guerre mondiale et ses conséquences sur les populations et les sociétés ; le génocide arménien et assyro-chaldéen ; la Révolte arabe ; l'occupation militaire d'une grande partie du Moyen-Orient par les Européens et la mise en place des mandats de la SDN ; la guerre en Anatolie, la création de la République turque et la suppression du califat ottoman ; l'avènement de la dynastie Pahlavi en Iran ;
- **de 1924 à 1948** : la mise en place des États, des frontières et des territoires ; la construction des identités nationales ; la question kurde ; la diversité des cultures politiques ; de nouveaux modes de vie ; l'enjeu de l'éducation et de la jeunesse ; les contestations de l'ordre colonial et mandataire ; le développement du Foyer national juif en Palestine ; la Seconde Guerre mondiale ;
  - **de 1948 à 1967** : la création de l'État d'Israël et le conflit israélo-arabe ; la question palestinienne ; les mobilisations nationalistes ; les révolutions arabes ; la montée des régimes autoritaires ; le multipartisme en Turquie ; les réformes agraires et les modèles d'industrialisation ; la Révolution blanche en Iran ; l'économie du pétrole ;
- **de 1967 à 1980** : les guerres (guerre des Six jours, guerre de 1973, guerre du Liban, début de la guerre Irak-Iran) ; la crise du nationalisme arabe ; l'occupation des territoires palestiniens ; l'indépendance des États du Golfe ; les enjeux pétroliers ; le tournant islamiste ; le traité de paix égypto-israélien (1979) ; la révolution iranienne ; la déstabilisation politique et le coup d'État de 1980 en Turquie.

Dans ce cadre chronologique et événementiel qui devra être connu, on étudiera particulièrement les populations et les sociétés, les évolutions religieuses et culturelles, la formation des États et des mouvements politiques, l'économie et les enjeux du développement, les guerres et la violence.

□Il s'agit donc d'aborder la région en elle-même et pour elle-même : la question ne porte ni sur l'histoire de la colonisation, ni sur l'histoire des relations internationales.

La connaissance du Moyen-Orient contemporain apparaît comme constituant un élément de la culture professionnelle des professeurs d'histoire et géographie. De manière plus spécifique, son étude éclaire les programmes scolaires du second degré : la conflictualité de la région (classes de Terminale et de Troisième) doit être réinscrite dans des processus historiques de mondialisation, de croissance économique, de mutation des sociétés, de violence et de meurtres de masse (classes de Première et de Troisième). Ces processus relient l'histoire du Moyen-Orient au temps de l'Europe et du monde.

© **Les services de la Rédaction de l'APHG, 15/05/2016. Tous droits réservés.**